



Paris, le 27 Juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Centres de radiothérapie : l'absence de transparence
des structures hospitalières publiques**

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu avec intérêt l'article du Point et regrette que 91 sur 179 des centres de radiothérapie n'aient pas mis à disposition le rapport administratif malgré l'avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'étonne de la position de la Fédération Nationale des centres de lutte contre le cancer et de la Fédération Hospitalière de France qui n'ont pas incité leurs adhérents de faire preuve de transparence.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que si les normes d'embauche de personnels physiiciens sont insuffisantes, ceci est du à des retards de revalorisation dans le cadre de la nomenclature mais, également, à l'absence de formation par l'Etat de ces personnes paramédicaux indispensables.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que si les structures privées d'imagerie, de radiothérapie ont des amplitudes d'ouverture d'horaires importante allant jusqu'à 23 heures le soir, ceci ne remet pas en cause la qualité des soins prodigués mais permet au contraire d'éviter des listes d'attente à l'anglaise.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. note, pour les lecteurs du Point, que les deux accidents regrettables pour les patients observés au cours des dernières années ont eu lieu dans des structures publiques à EPINAL et à TOULOUSE.

UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr